

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1371

2 juin 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Agence Immobilière Forum S.à r.l. | 65797 | Telenet International Finance S.à r.l. | 65765 |
| Argon Management S.à r.l. | 65803 | Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l. | 65766 |
| Balmalbe Participations S.A. | 65786 | Ter Holding S.A. | 65791 |
| Bio Business Consult | 65772 | Tom Diederich Sàrl | 65774 |
| Casares S.A. | 65768 | Tom Diederich Sàrl | 65774 |
| ChinaAMC Fund | 65766 | Tpack S.à r.l. | 65767 |
| Dominican Entertainment (Luxembourg) | 65765 | Triodos SICAV II | 65771 |
| Doze S.C.I. | 65762 | Triodos S II LuxCo S.à r.l. | 65767 |
| Even Investments 3 S.à r.l. | 65807 | Triton III LuxCo 5 S.à r.l. | 65771 |
| Finwash S.A. | 65770 | Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A. | 65772 |
| Idem Luxembourg (No. 5) | 65776 | Truficar S.A. | 65775 |
| Jemco S.A. | 65795 | Trust Real Estate (France) | 65774 |
| Koma Services Corporation | 65768 | Twinvest S.à r.l. - SPF | 65794 |
| Musketeer Investments Sàrl | 65797 | Tyco Electronics Finance S.à r.l. | 65772 |
| Olifant Fund, S.à r.l. | 65767 | Tyco Electronics Group S.A. | 65775 |
| QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l. | 65771 | UFG Fund | 65796 |
| Satlynx Sales S.à r.l. | 65792 | United Healthcare Bulgaria S.à r.l. | 65787 |
| Signalhorn Sales S.à r.l. | 65792 | Univers-Alb S. à r.l. | 65794 |
| Summit Partners WT-B S.à r.l. | 65762 | Vader S.à r.l. | 65796 |
| Sunelec Hobscheid s.c. | 65787 | Vagor S.A., SPF | 65798 |
| Tarpan LuxCo S.à r.l. | 65762 | VH In Solutions S.A. | 65798 |
| TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l. | 65772 | Vianden RCG Re SCA | 65797 |
| Technoblock International S.A. | 65774 | Videofin S.A. | 65794 |
| Telco Investments Europe S.à r.l. | 65765 | Walter Luxembourg S.A. | 65785 |
| Telecom Luxembourg S.A. | 65765 | Winch Italy Holdings 1 S.à r.l. | 65775 |

Summit Partners WT-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 130.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012050026/10.

(120068132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,06.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.878.

Le bilan rectifié au 30 Septembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 30 Septembre 2010 déposé le 2 décembre 2011 no L110191420) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tarpan Luxco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012050031/12.

(120068888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Doze S.C.I., Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 6.000,00.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 44, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 4.765.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Cosita DELVAUX, Notar mit dem Amtswohnsitz in Redingen-sur-Attert.

Sind erschienen:

1) Herr Dietmar Karl Maria ZEYEN, selbstständig, geboren in Sankt Vith (B) am 16. Januar 1955; wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 54 Weweler, Ehemann von Frau Viviane PATZ.

2) Herr Marc Pierre Paul Alexander Ludwig DOLLENDORF, Lehrer, geboren in Sankt Vith (B) am 7. Februar 1966, wohnhaft in L-8421 Steinfort, 2, Hagenerstrasse, Ehemann von Frau Sandra LECHES.

3) Frau Carlotta ZEYEN, ohne Stand, geboren in Sankt Vith (B) am 12. April 1962, verwitwet, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 54 Weweler.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer von ihnen zu gründenden zivilrechtlichen Immobiliengesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine zivilrechtliche Immobiliengesellschaft nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Kauf, die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art im Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen, soweit sie zivilrechtlicher Natur sind.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen DOZE S.C.I., zivilrechtliche Immobiliengesellschaft.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Troisvierges.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt sechstausend Euro (EUR 6.000,-) und ist eingeteilt in zwölf (12) Geschäftsanteile zu je fünfhundert Euro (EUR 500.-).

Art. 7. Die Übereignung von Geschäftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Die Übereignung von Geschäftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis eines Anteiles auf den Verkehrswert festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird Letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers, gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

Art. 8. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit den Erben des verstorbenen Gesellschafters.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 13. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Geschäftsanteilen.

Die Geschäftsführer sind verpflichtet, falls nicht ausdrücklich anders durch die Gesellschaft beschlossen, in sämtlichen Rechtshandlungen der Gesellschaft, unter ihrer Verantwortung von den Gläubigern den ausdrücklichen Verzicht einzuholen einen persönlichen Rekurs gegen die Gesellschafter zu nehmen, um damit zu gewährleisten, dass diese Gläubiger nur gegen die Gesellschaft und deren Güter Forderungen stellen können.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich des Verfügungsrechtes, sowie das Recht, die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 15. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 16. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 17. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt.

Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden, wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals besitzt.

Ein Gesellschafter kann sich durch einen Sonderbevollmächtigten bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 18. Jeder Anteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen. Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Zweidrittel-Mehrheit aller Gesellschaftsanteile.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch mit Zweidrittel-Mehrheit gefassten Beschluss aller Anteile oder in Gemäßheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|--------------------|
| 1. Herr Dietmar ZEYEN, vorgenannt: | vier (4) Anteile |
| 2. Frau Carlotta ZEYEN, vorgenannt: | zwei (2) Anteile |
| 3. Herr Marc DOLLENDORF, vorgenannt: | sechs (6) Anteile |
| GESAMT: | zwölf (12) Anteile |

Die Geschäftsanteile wurden voll und in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von EUR 6.000.- (sechstaussend Euro) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf EUR 800.- abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
- Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Dietmar ZEYEN, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 54 Weweler.
 - Herr Marc DOLLENDORF, wohnhaft in L-8421 Steinfurt, 2, Hagenerstrasse
 Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.
- Die Adresse der Gesellschaft lautet: 44, Grand-Rue, L-9905 Troisvierges.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen-sur-Attert, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: D. ZEYEN, M. DOLLENDORF, C. ZEYEN, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert le 24 avril 2012. Relation: RED/2012/545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012050847/140.

(120070798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Telco Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.381.625,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Telco Investments Europe S.à R.L.

Référence de publication: 2012050033/10.

(120069164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Telecom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

Monsieur Cyril DAGAND a démissionné de ses mandats d'administrateur B et d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 13 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Telecom Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012050034/13.

(120068711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011, L110157737.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050035/11.

(120068466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Dominican Entertainment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.934.

En date du 27 avril 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

En date du 27 avril 2012, le Conseil de Gérance a pris note que l'adresse professionnelle des gérants suivants est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

- Jorge Pérez Lozano

- Xenia Kotoula.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour la Société

Jorge Perez Lozano

Gérant de la classe A

Référence de publication: 2012050840/20.

(120070513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Telenet Luxembourg Finance Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.088.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011, L110157699.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050036/11.

(120068452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

ChinaAMC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.870.

Faisant suite à l'assemblée générale du 02 Mai 2012, Mr. Minghong LU à résigné de ses fonctions d'administrateur;

Celui a été remplacé par: Ning ZHU

325 Gallagher Hall

UC Davis

California 95616

Etats-Unis

Jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendras en 2013:

Haiyong CHENG

3/F Building B, Tongtai Plaza

No. 33 Juirong Street

Xicheng District

Pékin 100033

République Populaire de Chine

Tian GAN

37/F Bank of China Tower

1 Garden Road

Hong Kong

Fangjian FU

House 8 Dover Rise

#14-40 Tower A. Heritage View

Singapore 138679

Singapore

Ning ZHU

325 Gallager Hall

UC Davis California 95616 Etats-Unis

Est nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Ernst & Young S.A.

7, rue Gabriel Lippman

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Mai 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012051935/43.

(120072851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Tpack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.549.

—
 Veuillez noter que l'associée unique, Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P., a changé de siège et se situe désormais au Harbour Place, 4^{ème} Etage, 103 South Church Street, KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Tpack S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050038/13.

(120068531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.971.

—
 Les Membres du Conseil de Gérance de la société ont pris note de la démission de Monsieur Olivier Marquet, en tant que gérant, en date du 1^{er} octobre 2011.

La Société nomme, en tant que gérant, Monsieur Garry Pieters, effective depuis le 1^{er} octobre 2011.

Suite à ce changement, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Marilou van GOLSTEIN BROUWERS, Gérante, Nieuweroordweg 1, PO Box 55 NL-3700 AB ZEIST
- Monsieur Patrick GOODMAN, Gérant, 7 route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Monsieur Garry PIETERS, Gérant, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour TRIODOS S II LUXCO SARL

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012050039/17.

(120068962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Olifant Fund, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.069.

—
 EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 6 mars 2012 qu'il a été mis fin au mandat de M. Don Marvin Seymour, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 6 mars 2012, et que M. John Nicholas Spinney, né le 24 mai 1965, à Waltham, MA, Etats-Unis d'Amérique, de résidence au 500, Boylston Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 6 mars 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Nancy Zimmerman, Gérant de classe A
- John Nicholas Spinney, Gérant de classe A
- Simon Barnes, Gérant de classe B
- Derek Delaney, Gérant de classe B
- Anne-Cécile Jourden-Vasseur, Gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012051834/24.

(120071413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Casares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 51.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2012

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Sébastien Thibal, expert-comptable, avec adresse professionnelle 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, Bremach International S.A., ayant son siège social 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg et BS Consulting S.A., ayant son siège social 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg. Socogesco International S.A., ayant son siège social 84, Grand-rue à L-1660 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012051964/24.

(120072486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.121.

RECTIFICATION

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de modifications statutaires reçu par son ministère pour compte de la société anonyme " KOMA SERVICES CORPORATION ", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.121, en date du 30 mars 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2012, relation: LAC/2012/15041, déposé en date du 11 avril 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (référence L120057699) et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

Version anglaise:

Second resolution

(...)

" Art. 3.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, shareholders, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting."

*Version française:
Deuxième résolution*

(...)

" **Art. 3.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales, actionnaires, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, en faveur de toute autre société ou personne, afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

3.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.6. Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable.

3.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative."

AU LIEU DE:

*Version anglaise:
Second resolution*

(...)

" **Art. 3.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units, The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

company, it may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting."

*Version française:
Deuxième résolution*

(...)

" **Art. 3.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

3.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout ou cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19153. Reçu douze euros 12,00 €

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012051507/131.

(120071771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Finwash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Je vous remets par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 20 AVR. 2012.

Eliane IRTIUM.

Référence de publication: 2012050138/9.

(120068520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Triodos SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.771.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRIODOS SICAV II

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012050041/13.

(120068961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Triton III LuxCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.887.

Les comptes annuels au 31 Août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco 5 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012050042/11.

(120068806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.267.

EXTRAIT**1. Siège social**

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 24 avril 2012 à l'adresse suivante:

49, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

2. Gérants

Suite à la révocation de Madame Cathey Barry et à la démission de Monsieur Rolf Burren en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 24 avril 2012, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur NG Meng Heng, demeurant au 88, Da Er Wen Road, Zhangjiang Hi Tech Park, Bâtiment 20, 201203 Pudong, Shanghai, Chine, comme gérant de classe B de la Société avec effet au 24 avril 2012 pour une durée indéterminée.

De sorte que le Conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Pierre Schill, gérant de classe C,
- Axel Backheuer, gérant de classe A,
- Philipp Sixt Lothar von Hugo, gérant de classe A,
- Thomas Neidert, gérant de classe A,
- Peer Michael Schatz, gérant de classe A,
- Roland Sackers, gérant de classe A,
- Meng Heng NG, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012052443/30.

(120072516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 151.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012050043/11.

(120068710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Tyco Electronics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.359.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050044/10.

(120068687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.099.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050046/10.

(120068748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Bio Business Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 25, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 51.636.

L'an deux mille douze, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Kathleen Stichelmans, sans état, demeurant à B-1380 Lasne, Chemin du Moulin N° 1, ici représentée par Monsieur Wilfried LOTTIN, domicilié à 47, route de Habay, B-6717 Heinstert/Attert en vertu d'une procuration émise le cinq avril 2012,

2.- Madame Marie-Katia Marchant, demeurant à B-1380 Lasne, Chemin d'Odrimont N° 10, ici représentée par Monsieur Wilfried LOTTIN, préqualifié, en vertu d'une procuration émise le cinq avril 2012.

Les quelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Bio Business Consult S.à r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 487 du 27 septembre 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.636.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 novembre 2001 suivant un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg.

Le capital social actuel s'élève à cinq cent mille francs luxembourgeois (FLUX 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (FLUX 1.000,-) chacune.

Tous les associés étant présents et se considérant valablement convoqués l'assemblée peut délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable:

Ordre du jour

1. Conversion du capital en euros;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède avec suppression de toute référence à la souscription;
3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: «La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'agence commerciale et de promotion de produits pour le compte de sociétés pharmaceutiques.»
4. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy à l'adresse suivante: L-8545 Niederpallen, 25, rue de Redange;
5. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
6. Divers.

A l'unanimité des voix les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de la Société, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros.

Le capital social de la Société est dorénavant fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,789) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'article 5 des statuts relatif au capital social pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la Société est dorénavant fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,789) chacune.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'agence commerciale et de promotion de produits pour le compte de sociétés pharmaceutiques.»

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société actuellement sise à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy vers L-8545 Niederpallen, 25, rue de Redange.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution prise ci-dessus:

Art. 4. (paragraphe 1). «Le siège social est établi dans la Commune de Redange.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimés approximativement à onze cents euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lottin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19241. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012051918/77.

(120072598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Trust Real Estate (France), Société Anonyme.

Siège social: L-7622 Larochette, 14, rue Osterbour.

R.C.S. Luxembourg B 156.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2012050054/10.

(120068586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Technoblock International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.752.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A.

DE BERNARDI Alexis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012050047/12.

(120069098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Tom Diederich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 121.057.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2012050049/12.

(120069142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Tom Diederich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 121.057.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2012050050/12.

(120069143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

L'assemblée générale annuelle (l'Assemblée) des actionnaires de la Société s'est tenue le 25 avril 2012.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs ont été renouvelés ou confirmés pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos en 2012.

L'Assemblée a également renouvelé le mandat de Deloitte Audit comme réviseur d'entreprises, pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos en 2012.

L'Assemblée a également renouvelé le mandat de Michael Gerosa comme commissaire, pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos en 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TYCO ELECTRONICS GROUP S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012050056/18.

(120068639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.831.

Constituée par acte du 03 avril 2007, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial n°C-1056 du 05 juin 2007.

Les statuts ont été modifiés par actes du 27 août 2008, 04 juin 2009 et le 30 septembre 2010 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 1^{er} octobre 2008 C-n° 2395, le 04 juillet 2009 C-1292, le 17 novembre 2010 C-2487 et le 09 février 2012 C-n° 352.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 17 avril 2012

L'Assemblée Générale réélit aux fonctions d'administrateurs pour un terme de cinq ans finissant en 2017 le mandat de Monsieur Harold Boël.

L'Assemblée élit aux fonctions d'administrateur Monsieur Laurent Jouret adresse professionnelle 8a, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg pour un terme de six ans se finissant en 2018.

L'Assemblée réélit, en qualité de Réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, la société Mazars Luxembourg S.A., réviseur agréé, 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Référence de publication: 2012050052/19.

(120068455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.130.

En date du 10 juin 2011, le transfert de parts sociales suivant a eu lieu:

- L'associé Edmond de Rothschild Euroopportunities II, S.C.A, SICAR, avec siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg a transféré 2 182 102 parts sociales à Edmond de Rothschild Euroopportunities II FCPR, avec siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75 008 Paris, France qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012050076/14.

(120068981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Idem Luxembourg (No. 5), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 168.543.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The Paragon Group of Companies Plc, a public company limited by shares, having its address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 02336032, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 27th, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form

There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object

The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name

The Company will have the name of "Idem Luxembourg (No. 5)".

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital

The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital

The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers

The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s)

In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management

The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers

The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification

The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal

interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year

The Company's accounting year starts on October 1st and ends on September 30th of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements

At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on September 30th, 2013.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the appearing entity.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolved to:

1. Determine the number of managers at two (2).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Richard James Woodman, born on May 10th, 1965, in Worcester, United Kingdom, having his professional address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom.

- Mr. Richard Dominic Shelton, born on September 20th, 1958, in Birmingham, United Kingdom, having his professional address at St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, United Kingdom.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

The Paragon Group of Companies Plc, une société anonyme ayant son adresse à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02336032, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'entité comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société a comme dénomination «Idem Luxembourg (No. 5)».

Art. 5. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s)

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance

Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation

Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout

moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale

L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'entité comparante.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. Richard James Woodman, né le 10 mai 1965 à Worcester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni.

- M. Richard Dominic Shelton, né le 20 septembre 1958 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à St Catherine's Court, Herbert Road, Solihull, West Midlands, B91 3QE, Royaume-Uni.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 mai 2012. Relation: ECH/2012/763. Reçu soixante-quinze Euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052065/528.

(120072682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Walter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.530.

Par résolutions signées en date du 23 février 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ricardo Gomez, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni au mandat d'administrateur, avec effet au 24 février 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017

2. Acceptation de la démission de Russell Faulkner, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS London, Royaume-Uni de son mandat d'administrateur, avec effet au 24 février 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012050074/15.

(120068983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Balymalbe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 105.648.

L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «BALYMALBE PARTICIPATIONS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105.648, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 12 mai 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société avec même effet.

2. Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société par ajout d'un cinquième alinéa relatif au transfert du siège social de la Société dans les limites de la commune.

3. Modification de l'article 5 des statuts par suppression des alinéas relatifs au capital autorisé.

4. Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

5. Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier également l'article deux (2) des statuts de la Société par l'ajout d'un cinquième alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (cinquième alinéa). «L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société par suppression des alinéas relatifs au capital autorisé.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article six (6), premier alinéa, l'article douze (12), premier alinéa et l'article 16 es statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 12. (premier alinéa). «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Art. 13. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article onze (11) des statuts.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, Q. BRASSEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 mars 2012. Relation: EAC/2012/3244. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012050788/75.

(120070315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

United Healthcare Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.192.

—
 Veuillez noter que l'associée, Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P., a changé de siège et se situe désormais au Harbour Place, 4^{ème} Etage, 103 South Church Street, KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour United Healthcare Bulgaria S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050058/13.

(120068390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Sunelec Hobscheid s.c., Société Civile.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 4.762.

—
 STATUTS

L'an deux mille douze, le 16 avril 2012;

Entre les soussignées:

1. Monsieur Ricardo BARROS, né le 02 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant à 33F, rue de Kreuzerbuch, L-8370 Hobscheid, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. Monsieur Pascal BECKER, né le 17 novembre 1963 à Steinfort, demeurant à 49, Grand Rue, L-8472 Eischen,

3. Monsieur Jeannot FABER, né le 03 mai 1959 à Steinfort, demeurant à 16, rue de Hobscheid, L-8473 Eischen, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4. Monsieur Gilbert FELLER, né le 28 janvier 1951 à Luxembourg, demeurant à 52, Grand Rue, L-8472 Eischen

5. Monsieur Joseph FIS, né le 28 octobre 1955 à Ettelbruck, demeurant à 16A, rue de la Gare, L-8471 Eischen

6. Monsieur Daniel HAMM, né le 06 février 1970 à Luxembourg, demeurant à 19, rue Neuort, L-8373 Hobscheid

7. Monsieur Michel HOSCHEID, né le 16 février 1942 à Hosingen, demeurant à 30, route de Hobscheid, L-8473 Eischen, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. Madame Yvonne JOHANN-MERTZ, née le 05 janvier 1924 à Eischen, demeurant à 3, rue de Hobscheid, L-8473 Eischen

9. Monsieur André KARGER, né le 15 août 1950 à Luxembourg, demeurant à 1A, rue St Donat, L-8372 Hobscheid, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10. Monsieur Dominique KRANTZ, né le 24 septembre 1986 à Luxembourg, demeurant à 3, rue de l'Eglise, L-8467 Eischen, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

11. Monsieur Laurent MAACK, né le 14 septembre 1966 à Luxembourg, demeurant à 39, rue Tresch, L-8373 Hobscheid, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. Monsieur Marco PETERS, né le 04 juin 1970 à Ettelbruck, demeurant à 19, Cité Aischdall, L-8480 Eischen

13. Monsieur Paul REISER, né le 16 décembre 1973 à Luxembourg, demeurant à 45, rue de la Gaichel, L-8469 Eischen

14. Monsieur Horst RUNZ, né le 16 janvier 1938 à Heidelberg (Allemagne), demeurant à 1, rue du Bois, L-8469 Eischen, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15. Monsieur Alain SCHMITZ, né le 10 juillet 1966 à Differdange, demeurant à 49, Merschgrund, L-8373 Hobscheid

16. Monsieur Frédéric THEISMANN, né le 17 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant à 15, rue de l'Ecole, L-8466 Eischen

17. Monsieur Raymond WEBER, né le 02 juin 1956 à Luxembourg, demeurant à 9, rue Merschgrund, L-8373 Hobscheid

18. Monsieur Nello ZIGRAND, né le 11 décembre 1957 à Luxembourg, demeurant à 3, Cité Aischdall, L-8480 Eischen, représenté par Madame Sylvaine DUPONT, demeurant à 3, Cité Aischdall, L-8480 Eischen en vertu d'une procuration sous seing privé,

ci-après dénommé(e)s "associé(e)s";

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

I.- Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile "SUNELEC HOBSCHEID s.c."

Art. 2. Siège sociale. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque.

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kW crête qui sera installée sur la toiture de la nouvelle école primaire "Vir Weller" de la Commune de Hobscheid à Eischen. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

III. - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est fixé à 88.661,68.- EUR, représenté par 41 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 2.162,48.- EUR.

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an, La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

V. - Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 2.000.- EUR. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

VI. - Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

VII. - Vente, Cession ou Transfert de parts sociales

Art. 14. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations,

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

VIII. Dispositions générales

Art. 16. Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants es-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 41 parts sociales comme suit:

| | |
|---|----|
| 1. M. Ricardo BARROS, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 2. M. Pascal BECKER, prénommé, une part sociale | 1 |
| 3. M. Jeannot FABER, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 4. M. Gilbert FELLER, prénommé, six parts sociales | 6 |
| 5. M. Joseph FIS, prénommé, une part sociale | 1 |
| 6. M. Daniel HAMM, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 7. M. Michel HOSCHEID, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 8. Mme Yvonne JOHANN-MERTZ, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 9. M. André KARGER, prénommé, trois parts sociales | 3 |
| 10. M. Dominique KRANTZ, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 11. M. Laurent MAACK, prénommé, une part sociale | 1 |
| 12. M. Marco PETERS, prénommé, trois parts sociales | 3 |
| 13. M. Paul REISER, prénommé, une part sociale | 1 |
| 14. M. Horst RUNZ, prénommé, cinq parts sociales | 5 |
| 15. M. Alain SCHMITZ, prénommé, trois parts sociales | 3 |
| 16. M. Frédéric THEISMANN, prénommé, une part sociale | 1 |
| 17. M. Raymond WEBER, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 18. M. Nello ZIGRAND, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| Total: quarante et une parts sociales | 41 |

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 88.661,68.- EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest SA
(RCS:B 162 469)
3A, rue Guillaume Kroll
L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest SA:

Le contrat de gérance avec SOLARgest SA est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de Hobscheid:

Le contrat de location avec la Commune de Hobscheid est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 3.900,- HTVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg.

3A, rue Guillaume Kroll
L-1882 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le 16 avril 2012

Signatures.

Référence de publication: 2012050027/177.

(120068747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Ter Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.283.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée TER HOLDING S.A., en liquidation, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 62.283,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial C n°207 du 02 avril 1998.

La société a été dissoute et mise en liquidation en vertu d'un acte du Maître Cosita DELVAUX, notaire soussignée, en date du 17 avril 2012, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Giorgina TUCCI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sara PERNET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Giorgina TUCCI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'actionnaire présent ou représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par lui a été porté sur une liste de présence signée par l'actionnaire présent ou par son mandataire représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et la notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et la notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie la notaire soussignée d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Prononciation de la clôture de la liquidation;
5. Indication de l'endroit où seront conservés les livres sociaux pendant le délai légal;
6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société CENTRAL SERVICE ORGANISATION LIMITED, ayant son siège social au 3 Glynstell Road Nottage, PORTHCAWL - MID GLAMORGAN CF36 3NN UNITED KINGDOM, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions au moment de la mise en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société dénommée "TER HOLDING S.A., en liquidation", qui cessera d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. TUCCI, S. PERNET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 23 avril 2012. Relation: RED/2012/530. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 avril 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012050048/70.

(120068361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

**Signalhorn Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Satlynx Sales S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.191.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of April,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Signalhorn S.à r.l., having its registered office at 2, Route d'Arlon, L-8399 Windhof and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.340,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 February 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Signalhorn S.à r.l. prenamed, is the sole shareholder of Satlynx Sales S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée" with registered office in L - 8399 Windhof, 2, Route d'Arlon registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.191 incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10 July 2007, published in the Mémorial C, number 1955 of 12 September 2007. The articles of association of the Company have been modified several times and for the last time on 8 February 2011 pursuant a deed of the notary Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C of 11 May 2011, number 971.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The general meeting decides to change the corporate name of the company from "Satlynx Sales S.à r.l." into "Signalhorn Sales S.à r.l."

Second resolution

The general meeting decides, subsequently, to amend the first article of the articles of association of the company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Signalhorn Sales S.à r.l. (hereinafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Signalhorn S.à r.l., ayant son siège social au 2, Route d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.340

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 17 février 2012.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que Signalhorn S.à r.l., préqualifiée, est le seul et unique associé de Satlynx Sales S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Route d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.191, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1955 du 12 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 8 février 2011 suivant un acte du notaire Maître Henri Hellinckx publié au Mémorial C numéro 971 du 11 mai 2011.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de «Satlynx Sales S.à r.l.» en «Signalhorn Sales S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier subséquemment le premier article des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Signalhorn Sales S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: EAC/2012/5361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012051098/92.

(120070862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Twinvest S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 10, rue Gewan.

R.C.S. Luxembourg B 115.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050055/10.

(120068441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Univers-Alb S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.174.

Veillez noter que l'associée unique, Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P., a changé de siège et se situe désormais au Harbour Place, 4^{ème} Etage, 103 South Church Street, KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Univers-Alb S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050059/13.

(120068384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Videofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 30.293.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2012

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monseigneur Mathias Schiltz, comme président et administrateur du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide d'élire Monseigneur Erny Gillen, vicaire générale, né le 29 janvier 1960 à Differdange, demeurant à 52, rue Jules Wilhem, L-2728 Luxembourg, comme administrateur et nouveau président du conseil d'administration, en remplacement de Monseigneur Mathias Schiltz.

Le mandat de Monseigneur Erny Gillen prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2012.

Egon SEYWERT

Vice-président

Référence de publication: 2012050071/18.

(120068309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Jemco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 101.825.

L'an deux mille douze, le treize mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JEMCO S.A.» avec siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C no 946 du 23 septembre 2004,

acte modifié par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2011, acte modificatif publié au Mémorial C no 231 du 27 janvier 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 101825.

L'assemblée est ouverte à 8 heures 30 sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente élit Madame Annick FLAMME, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent soixante mille quinze euros (560.015,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (5.172.784,-EUR) à un montant de cinq millions sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros (5.732.799,-EUR) avec émission de dix-huit mille soixante-cinq (18.065) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-EUR) chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes;

2.- Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel;

3.- Souscription des dix-huit mille soixante-cinq (18.065) actions nouvelles par la société «Borelly Business Inc.» avec siège social POBOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et libération de l'intégralité par capitalisation de partie d'une créance détenue par cette dernière sur la Société;

4.- Rapport de réviseur sur l'apport en nature;

5.- Modification correspondante de l'article 3§1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq millions sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros (5.732.79,-EUR) représenté par cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-neuf (184.929) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune, entièrement libérées.»;

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cinq cent soixante mille quinze euros (560.015,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (5.172.784,-EUR) à un montant de cinq millions sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros

(5.732.799,-EUR) avec émission de dix-huit mille soixante-cinq (18.065) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-EUR) chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

Ensuite les actionnaires Madame Isabelle Douvre demeurant à Lyon, 4, rue Clothilde Bizolon, et Monsieur Jean Douvre demeurant à Lyon, 4, rue Clothilde Bizolon ayant tous renoncé pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel, s'est présentée la société Borelly Business Inc. avec siège social POBOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Maître Véronique Wauthier, préqualifiée, en vertu d'une procuration signée en date du 9 janvier 2012, qui a déclaré souscrire les dix-huit mille soixante-cinq (18.065) actions nouvelles et les libérer intégralement par capitalisation de partie d'une créance de cette dernière sur la Société.

La capitalisation de la créance a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activités Capellen, sous la signature de Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises en date du 8 mars 2012 conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Copie du prédit rapport restera annexée aux présentes après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3§1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3§1.** Le capital souscrit est fixé à de cinq millions sept cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros (5.732.799 EUR) représenté par cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-neuf (184.929) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 8 heures 45.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.900,-EUR.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WAUTHIER, A. FLAMME, D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11857. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 mai 2012.

Référence de publication: 2012052090/93.

(120072292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

UFG Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 145.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050061/10.

(120068408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Vader S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.682.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vader S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012050062/11.

(120068345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Vianden RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 27.908.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Vianden RCG Re SCA

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012050063/11.

(120069153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Musketeer Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.600.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2012 que:

Monsieur Pierre Denis, née le 4 décembre 1966 à Verviers, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux gérant démissionnaire.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Pierre Denis;
- Manuel Mouget.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012051252/22.

(120070556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Agence Immobilière Forum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach, 234, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 84.756.

L'an deux mille douze,

Le vingt-cinq avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Romain BUTGENBACH, ingénieur technicien, demeurant à L-5366 Münsbach, 234, rue Principale,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Romain BUTGENBACH, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "AGENCE IMMOBILIERE FORUM S.à r.l." avec siège social à L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 31 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 67 du 26 février 1992, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 958

du 24 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 1^{er} août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 574 du 8 novembre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.756, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représentée par cinq cents (500) parts sociales.

2. L'associé unique décide de transférer le siège social de Bertrange à Münsbach, à l'adresse suivante L-5366 Münsbach, 234, rue Principale.

3. L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article cinq, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa premier).** Le siège social est établi à Münsbach.»

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butgenbach, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 avril 2012. Relation: LAC / 2012 / 19391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012052482/39.

(120073705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Vagor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050064/10.

(120068826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

VH In Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6991 Moersdorf, 19, rue Jean Brachmond.

R.C.S. Luxembourg B 163.280.

L'an deux mille douze, le quinze mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VH In Solutions S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.280,

avec un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 6 juin 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabell FELTEN, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social vers L-6991 Moersdorf, 19, Rue Jean Brachmond.

2.- Changement de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante: La société a pour objet:

- toutes activités d'apporteur d'affaire et pourra à ce titre réaliser toutes opérations d'intermédiaire et/ou de commissionnement.

- l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, sous réserve de l'obtention des autorisations requises.

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

3.- Refonte complète des statuts, afin de les adapter aux dispositions légales en vigueur.

4.- Nominations statutaires

5.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-6991 Moersdorf, 19, Rue Jean Brachmond.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de:

- modifier l'objet social tel que repris sous le point 2 de l'ordre du jour

- procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter aux dispositions légales en vigueur, lesquels auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "VH In Solutions S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- toutes activités d'apporteur d'affaire et pourra à ce titre réaliser toutes opérations d'intermédiaire et/ou de commissionnement.

- l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines

mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, sous réserve de l'obtention des autorisations requises.

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mompach, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires- Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi. »

Troisième résolution

L'assemblée accepte, par vote spécial, la démission de l'administrateur Monsieur Sacha DUPONT.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Michael von HOYER, retraité, né à Dresden, le 25 avril 1941, demeurant à, D-54295 Trèves, Trevererstrasse, 1A.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Réunion du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration, présent et représentés, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

Le conseil nomme Madame Katia von HOYER, épouse STOCKLAUSEN, indépendante, née à Grevenmacher, le 1^{er} janvier 1970, demeurant à L-6691 Moersdorf, 19, rue Jean Brachmond, aux fonctions d'administrateur délégué.

Le mandat de l'administrateur délégué ainsi nommé expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2012. Relation GRE/2012/1034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050657/260.

(120069033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Argon Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.642,60.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.596.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of April.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Roy Papatheodorou, born on 15 May 1978, in Nicosia, Italy, residing at General Guisan Strasse 6, 6300 Zug, Switzerland here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5 April 2012;

2. Claudio Albrecht, born on 5 November 1959, in Trient, Austria residing at Chellenstrasse 20F, 6318 Walchwil, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 April 2012;

3. Peter Prock, born on 1 June 1964, in Innsbruck, Austria residing at Riedpark 19, 6300 Zug, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 April 2012;

4. Jeffrey Rope, born on 5 March 1962, in Auckland, New Zealand, residing at Zugerbergstrasse 37, 6314 Unteraegeri, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 April 2012;

5. Stéfán Jökull Sveinsson, born on 2 May 1963, in Reykjavik, Iceland, residing at Langweid 17, 6333 Hüenenberg, Switzerland here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 April 2012;

6. Lars Ramneborn born on 27 March 1963, in Matteus, Sweden, residing at Rigistrasse 3, 6300 Zug, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 April 2012;

7. Wolter Kuizinga born on 12 December 1957, in 's-Gravenhage, the Netherlands, residing at 16 B Schuetzenhauss-trasse, CH – 6332 Hagendorn, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 April 2012;

8. Frank Staud born on 14 September 1969, in Innsbruck, Austria residing at Rägetenstrasse 11, 6318 Walchwil, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 April 2012;

9. Gunnar Beinteinsson, born on 26 September 1966, in Reykjavik, Iceland residing at Schurmattstrasse 11, 6331 Hünenberg, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 5 April 2012;

10. Mark Keatley, born on 3 November 1957, in London, United Kingdom, residing at Schmidgasse 2, 6300 Zug, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 9 April 2012;

11. Hörður Þórhallsson, born on 27 April 1967, in Reykjavik, Iceland residing at Bachweid 8, 6340 Baar, Switzerland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 April 2012;

12. Douglas Boothe, born on 17 November 1963, in New Jersey, USA, residing at 3, Walton Way, Chester, NJ 07930, USA, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 April 2012;

13. Valur Ragnarsson, born on 13 January 1964, in Reykjavik, Iceland residing at 19, Grundarási, 110 Reykjavik, Iceland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 April 2012;

14. Guðbjörg Edda Eggertsdóttir, born on 13 January 1951, in Reykjavik, Iceland, residing at 2, Naefurholt. IS -220 Hafnarfjörður, Iceland, here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 April 2012;

15. Guðrún Eyjólfsdóttir, born on 3 July 1954, in Reykjavik, Iceland, residing at General Guisan Strasse 11, 6300 Zug, Switzerland here represented by Declan CROWE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 April 2012;

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That Argon Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a registered share capital of EUR 12,642.60 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 156.596 (the "Company"), was incorporated by a deed of the undersigned notary on 2 November 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2010, No. 2737. The articles of association were last amended by a deed of the undersigned notary on 19 November 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 January 2011, no. 165, and pursuant to a rectification deed of the undersigned notary dated 2 February 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 May 2011, no. 877.

II. That the issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred forty two euro sixty cent (EUR 12,642.60-) divided into one million two hundred forty thousand (1,240,000) class A shares, twelve (12) class B shares and twenty four thousand two hundred forty eight (24,248) class C shares each share having a nominal value of one cent (EUR 0.01.-) each, all of which are fully paid up.

III. That of the one million two hundred forty thousand (1,240,000) class A shares, twelve (12) class B shares and twenty four thousand two hundred forty eight (24,248) class C shares representing the entire share capital of the Company, only one million two hundred and thirty six thousand nine hundred (1,236,900) class A shares, eleven (11) class B shares and twenty four thousand two hundred forty eight (24,248) class C shares are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. That convening notices have been sent to the shareholders on 4 April 2012, in accordance with the articles of incorporation of the Company, the proof of which has been given to the undersigned notary, and that all the shareholders represented have declared having been regularly convened to the present shareholders meeting and having been informed beforehand of its agenda.

V. That the stipulations of article 199 of the law of 10 August 1915 as amended having been respected in each class of shares, the present meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

Agenda

1. Deletion of article 16 of the articles of incorporation of the Company and amendment of the numbering of the subsequent articles.

After this had been set forth, the above-named shareholders of the Company, represented as above stated, have taken unanimously in each class of shares, the following sole resolution:

Sole resolution

The shareholders resolved to delete article 16 of the articles of incorporation of the Company and to amend the numbering of the subsequent articles such that articles 17 to 30 shall become articles 16 to 29.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the above named appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by surname, first-name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Roy Papatheodorou, né le 15 mai 1978, à Nicosia, Italie, demeurant à General Guisan Strasse 6, 6300 Zug, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 5 avril 2012

2. Claudio Albrecht, né le 5 novembre 1959, à Trient, Autriche demeurant à Chellenstrasse 20F, 6318 Walchwil, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 12 avril 2012

3. Peter Prock, né le 1 juin 1964, à Innsbruck, Autriche, demeurant à Riedpark 19, 6300 Zug, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 4 avril 2012

4. Jeffrey Rope, né le 5 mars 1962, à Auckland, Nouvelle Zélande, demeurant à Zugerbergstrasse 37, 6314 Unteraegeri, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 11 avril 2012

5. Stéfán Jökull Sveinsson, né le 2 mai 1963, à Reykjavik, Islande, demeurant à Langweid 17, 6333 Hünenberg, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 10 avril 2012

6. Lars Ramneborn né le 27 mars 1963, à Matteus, Suede, demeurant à Rigistrasse 3, 6300 Zug, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 4 avril 2012

7. Wolter Kuzinga, né le 12 décembre 1957, à 's-Gravenhage, Hollande, demeurant à 16B Schuetzenhausstrasse, CH-6332 Hagendorn, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 4 avril 2012

8. Frank Staud né le 14 septembre 1969, à Innsbruck, Autriche, demeurant à Rägetenstrasse 11, 6318 Walchwil, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 4 avril 2012

9. Gunnar Beinteinsson, né le 26 septembre 1996, à Reykjavik, Islande, demeurant à Schurmattstrasse 11, 6331 Hünenberg, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 5 avril 2012

10. Mark Keatley, né le 3 novembre 1957, à Londres, Royaume-Uni, demeurant à Schmidgasse 2, 6300 Zug, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 9 avril 2012

11. Hörður Þórhallsson, né le 27 avril 1967, à Reykjavik, Islande, demeurant à Bachweid 8, 6340 Baaar, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 4 avril 2012

12. Douglas Booth, né le 17 novembre 1963, à New Jersey, Etats Unis, demeurant à 3 Walton Way, Chester, NJ 07930, Etats-Unis, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 10 avril 2012

13. Valur Ragnarsson, né le 13 janvier 1964, à Reykjavik, Islande, demeurant à 19, Grundarási 110, Reykjavik, Islande, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 11 avril 2012

14. Guðbjörg Edda Eggertsdóttir, née le 13 janvier, 1951, à Reykjavik, Islande, demeurant à 2, Naefurholt. IS-220 Hafnarfjörður, Islande ici représentée par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 4 avril 2012

15. Guðrún Eyjólfssdóttir, né le 3 juillet 1954, à Reykjavik, Islande, demeurant à General Guisan Strasse 11, 6300 Zug, Suisse, ici représenté par Declan CROWE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 11 avril 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que Argon Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de EUR 12.642,60 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.596 (la «Société»), constituée suivante acte par le notaire soussigné, en date du 2 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 décembre 2010 sous le numéro 2737. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association le 27 janvier 2011 sous le numéro 165 et suivant un acte rectificatif reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association le 3 mai 2011 sous le numéro 877.

II. Que le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cent quarante deux euros soixante cents (EUR 12.642,60) divisé en un million deux cent quarante mille (1.240.000) parts sociales de classe A, douze (12) parts sociales de classe B et vingt quatre mille deux cent quarante-huit (24.248) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes les parts étant entièrement libérées.

III. Que d'un million deux cent quarante mille (1.240.000) parts sociales de classe A, douze (12) parts sociales de classe B et vingt-quatre mille deux cent quarante-huit (24.248) parts sociales de classe C, représentant la totalité de la capital social de la Société, seulement un million deux cent trente-six mille neuf cents (1.236.900) parts sociales de classe A, onze (11) parts sociales de classe B et vingt-quatre mille deux cent quarante-huit (24.248) parts sociales de classe C sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que les convocations ont été envoyées le 4 avril 2012 aux associés, conformément aux statuts de la Société, ce qui était prouvé au notaire par production des justificatifs, et que tous les associés représentés ont déclaré être régulièrement convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée étant respectées dans chaque classe de parts sociales, la présente assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Suppression de l'article 16 des statuts de la Société et modification de la numérotation des articles suivantes.

Ceci ayant été exposé, les associés de la Société prénommés, représentés comme ci-avant, ont pris à l'unanimité des voix dans chaque classe de parts sociales, la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés ont décidé de supprimer l'article 16 des statuts de la Société et de modifier la numérotation des articles suivants, tels que les articles 17 à 30 deviennent les articles 16 à 29.

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu au notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Crowe, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2012. Relation: DIE/2012/4528. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012050174/198.

(120069882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Even Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.126.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April,

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Even Investments II LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under the number 4212218, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Mrs. Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 18, 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Even Investments 3 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.126 incorporated pursuant to a notarial deed on 6 August 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1917 on 2 October 2009. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

Agenda :

1. Decision to dissolve the Company.
2. Decision to appoint the liquidator and determination of its powers.

After having reviewed the items of the agenda and having waived any notice requirement, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of advance payments of liquidation proceeds.

Whereas, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingtième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Even Investments II LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4212218, ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 avril 2012.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Even Investments 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.126, constituée selon acte notarié en date du 6 août 2009, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 octobre 2009, n° 1917 (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour :

1. Décision de dissoudre la Société.
2. Décision de nommer le liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après avoir examiné les points à l'ordre du jour, la partie comparante demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer AIM Services S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que le disposent les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires ces pouvoirs en déterminant l'étendue et la durée de la délégation.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. L. GIRAUDEAU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2012. Relation: EAC/2012/5543. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012052591/107.

(120073134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.